

CAISSE DES ECOLES  
DELIBERATION DU COMITE

N° 2026-08 du 18 mai 2026

**OBJET : FONCTIONNEMENT – CAISSE DES ECOLES**

L'an Deux Mille Vingt Six le dix-huit Mai à 18 H 00

Le Comité de la Caisse des Ecoles de Sannois, légalement convoqué le Vingt Avril Deux Mille Vingt Six, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Ponchel - Président de la Caisse des Ecoles.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur PONCHEL, Maire et Président  
Madame BOUTGHOUDINE, Membre cotisant  
Madame COUTELLIER, Représentant du Préfet  
Madame MONTEL, Adjointe au Maire  
Madame CHAMARD LASTRE, Conseillère Municipale  
Madame DE SOUSA, Conseillère Municipale  
Monsieur CHINI, Conseiller Municipal  
Monsieur LOUIS-MICHEL, Conseiller Municipal

**ETAIENT ABSENTS :**

Madame EL MERNISSI, Membre Cotisant  
Madame BIDARD, Membre Cotisant  
Madame GUILBAUD, Représentant IEN

Le Comité de Gestion propose de nommer un vice-Président avec délégation de signature afin de permettre un fonctionnement optimal et de palier aux éventuelles absences de son Président.

Après en avoir délibéré,

**Vote(s) Pour : 8**  
**Vote(s) Contre : 0**  
**Abstention(s) : 0**

Accusé de réception en préfecture  
095-269501490-20260518-2026-08-DE  
Date de télétransmission : 01/06/2026  
Date de réception préfecture : 01/06/2026

**DECIDE**

ARTICLE 1 : de nommer Mme Chamard Lastre Vice-Présidente de la Caisse des écoles de la ville de Sannois avec délégation de signature.

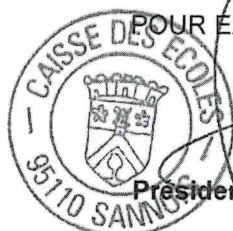
ARTICLE 2 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Président de la Caisse des Ecoles de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,



**Le Secrétaire de séance  
Stéphane Crépel**

POUR EXTRAIT CONFORME



**Président de la Caisse des Ecoles  
Nicolas Ponchel**

 Pour le Maire  
Par délégation  
la Directrice Générale des Services  
**C. NOUAILHETAS**

Accusé de réception en préfecture  
095-269501490-20260518-2026-08-DE  
Date de télétransmission : 01/06/2026  
Date de réception préfecture : 01/06/2026  
Date de publication : 01/06/26